

VIII
BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1911

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1911 s'élève à	fr. 23,561,167 »
Les crédits alloués pour 1910 montent à	23,960,429 45
DIMINUTION.	fr. 399,262 45

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1911	fr. 22,936,167 »
— 1910	22,476,917 »
AUGMENTATION	fr. 459,250 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1911	fr. 623,000 »
— 1910	1,483,512 45
DIMINUTION	fr. 858,512 45

Soit en moins pour l'exercice 1911. fr. 399,262 45

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Personnel.

ART. 2. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.

Crédit demandé pour 1911	fr. 600,450 »
— alloué pour 1910.	566,000 »
AUGMENTATION.	fr. 34,450 »

En vertu des dispositions législatives sur la matière, la statistique des

NOTE PRÉLIMINAIRE

accidents du travail doit s'exécuter annuellement. Or le personnel de ce service est si réduit qu'il lui faudrait trois années pour terminer les tableaux d'un seul exercice. L'augmentation sollicitée est nécessaire pour renforcer ce personnel, ainsi que pour accorder les augmentations réglementaires de traitement dans l'ensemble du Département, et enfin pour nommer deux nouveaux agents à l'Office des métiers et négoes.

Frais de déplacement.

ART. 4. — *Frais de route et de séjour.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	28,500	»
— alloué pour 1910.		26,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	2,500	»

nécessité par les déplacements plus nombreux imposés aux fonctionnaires appartenant aux divers services et notamment à l'Office des métiers et négoes.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL, MÉTIERS ET NÉGOES.

ART. 7. — *Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	39,000	»
— alloué pour 1910.		37,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	2,000	»

Augmentations réglementaires de traitement.

ART. 9. — *Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	83,000	»
— alloué pour 1910.		81,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

L'organisation de notre école de marine est maintenant complète : l'enseignement préparatoire est donné à bord d'un stationnaire et les

NOTE PRÉLIMINAIRE.

quatre années d'études fonctionnent parallèlement à bord de l'*Avenir*, bâtiment naviguant.

L'importance de cette nouvelle institution nécessite la création d'un service spécial d'inspection.

ART. 12. — *Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager ; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels. — Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	2,230,000	»
— alloué pour 1910		2,130,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	100,000	»

L'extension de l'enseignement professionnel est une nécessité qu'imposent de plus en plus à notre pays l'ardeur de la concurrence entre nations industrielles et les obstacles douaniers que rencontrent nos exportations.

L'augmentation sollicitée est nécessaire pour permettre la création d'écoles nouvelles et aider au développement des institutions existantes.

ART. 13. — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	46,000	»
— alloué pour 1910		56,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

résultant de la suppression de la charge temporaire inscrite au Budget de 1910.

ART. 17. — *Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	17,500	»
— alloué pour 1910		15,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,300	»

nécessité principalement par l'accroissement des dépenses d'impression du

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Recueil des brevets d'invention, conséquence de la progression constante du nombre des brevets. (La recette des taxes de brevet a augmenté de 100,000 francs environ depuis quelques années.)

CHAPITRE IV.

POIDS ET MESURES.

ART. 21. — *Traitements du personnel ; frais d'intérim et d'inspection.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	163,000	»
— alloué pour 1910.		158,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

nécessaire pour accorder des augmentations de traitement réglementaires au personnel et nommer un mécanicien supplémentaire au Bureau central des poids et mesures, qui commencera l'essai des types de compteurs électriques en 1911.

ART. 23. — *Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Frais de la Commission consultative et du Bureau international des poids et mesures. — Frais de la Commission consultative d'électricité.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	17,000	»
— alloué pour 1910.		15,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

Frais de service du laboratoire central d'étalonnage électrique, qui sera en activité en 1911.

CHAPITRE V.

TRAVAIL.

ART. 26. — *Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsidés aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance, etc.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	600,000	»
— alloué pour 1910.		400,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	200,000	»

Le développement incessant de la mutualité et notamment de l'assurance

NOTE PRÉLIMINAIRE.

contre l'invalidité permanente prématurée, réalisée dans les caisses de réassurance, a nécessité une augmentation des encouragements en rapport avec les sacrifices que s'imposent les associations mutualistes et leurs membres.

Le crédit de 1909, fixé au Budget à 350,000 francs, a dû être porté à 596,792 francs par deux lois allouant des crédits supplémentaires.

ART. 32. — *Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel de ces inspections ; indemnités de frais de bureau ; frais de route et de séjour ; missions et frais de déplacement à l'étranger ; enquêtes et expertises.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	325,000	»
— alloué pour 1910		300,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	25,000	»

demandée en vue de renforcer le personnel de l'inspection et d'accorder à certains agents une augmentation normale de traitement.

CHAPITRE VI.

PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.

ART. 35. — *Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900).* (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1911	fr.	1,200,000	»
— alloué pour 1910		1,100,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	100,000	»

L'accroissement constant du nombre des mutualités affiliées à la Caisse de retraite ainsi que du nombre de leurs membres effectuant les versements prévus par l'article 12 de la loi du 10 mai 1900, a pour conséquence une progression correspondante des allocations de l'État.

La dépense a été de 1,064,260 francs en 1908 et de 1,104,340 francs en 1909; elle dépassera probablement 1,450,000 francs en 1910.

Bien que le crédit soit non limitatif, il convient de le mettre en rapport avec les nécessités.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

MINES.

§ 2. Corps des mines.

ART. 39. — *Traitements et indemnités du personnel du Corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	445,617	»
— alloué pour 1910		440,617	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

nécessaire pour pouvoir appliquer les dispositions réglementaires de l'arrêté organique à quelques fonctionnaires du Corps des mines.

ART. 41. — *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; missions et frais de déplacements à l'étranger, etc.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	25,000	»
— alloué pour 1910		23,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,500	»

Le montant actuel du crédit ne suffit plus à faire face à l'ensemble de ses charges, à raison notamment des frais d'acquisition des instruments indispensables aux ingénieurs chargés de la surveillance des travaux souterrains des mines de houille, des frais de confection de nombreux imprimés destinés à la statistique et à l'exécution des lois sociales, et du développement pris par les *Annales des Mines*.

Dans un but d'ordre et de précision, le libellé de l'article a été complété par la rubrique « Missions et frais de déplacements à l'étranger », qui se trouve dans les libellés des crédits analogues concernant les autres services (art. 12, 16, 23, 24, 32).

§ 7. Commission de revision des règlements miniers et laboratoire d'essais.

ART. 47. — *Frais de déplacement des membres; expériences, publications, etc.* (Y compris une somme de 19,000 francs en charge temporaire.)

Le crédit de 1910 comprenait une somme de 19,000 francs en charge temporaire destinée à compléter les installations du laboratoire d'essais de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Frameries en vue d'études et d'expériences sur les accidents que peut occasionner l'air chargé de poussières de charbon. Cette somme n'a pas été utilisée parce qu'il a paru opportun d'attendre le résultat d'essais effectués dans d'autres pays avant de terminer nos installations. Il y a donc lieu de réinscrire la charge temporaire au Budget de 1911.

CHAPITRE IX.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 49. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1911.	fr.	5,000	»
— alloué pour 1910.		17,500	»
		12,500	»
	DIMINUTION.	fr.	12,500

résultant de la suppression de la charge temporaire figurant au Budget de 1910.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

SERVICES DIVERS.

ART. 50 (ancien). — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.*

Crédit demandé : 90,000 francs.

Égal à celui de 1910, la situation qui justifiait précédemment l'allocation du subside ne s'étant pas modifiée.

ART. 51 (ancien). — *Enquêtes médicales dans les mines des divers bassins houillers du pays; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude des mesures prophylactiques. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé : 45,000 francs.

Égal à celui de 1910, les enquêtes médicales dans les mines devant se poursuivre encore pendant toute la durée de l'année 1911.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 52 (nouveau). — *Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910.*

Crédit demandé : 160,000 francs.

Le dernier recensement industriel remonte au mois d'octobre 1896. Depuis cette époque, de nombreuses modifications sont survenues dans la consistance et le personnel de nos industries, et le moment est venu de recueillir des données plus actuelles pour être mises à la disposition de la Législature, des administrations publiques et des particuliers.

Sans vouloir procéder à des investigations aussi vastes et aussi laborieuses que celles de 1896, on a pensé que le recensement général de la population au 31 décembre 1910 fournirait une occasion favorable pour mettre au point la documentation industrielle et se procurer en même temps des informations, qui ont fait défaut jusqu'à présent, sur le personnel de notre commerce. Ce travail pourra être exécuté avec économie, l'organisation créée en vue du recensement général de la population étant utilisée autant que possible.

ART. 53 (nouveau). — *Exposition de Charleroi en 1911 : Subside éventuel à la Société organisatrice. — Exposition internationale de Turin en 1911 : Subside au Comité belge des expositions à l'étranger. — Frais de fonctionnement des Commissariats généraux du Gouvernement auprès de ces expositions.*

Crédit demandé : 360,000 francs.

Le Gouvernement a promis son concours, sous réserve d'approbation de la Législature, à la société qui s'est constituée pour organiser en 1911 une exposition à Charleroi. Cette exposition, d'un caractère nouveau, rassemblera les productions du Hainaut et de l'Entre-Sambre-et-Meuse; elle en montrera la variété et l'abondance, et fera apparaître avec éclat l'activité de l'une des régions les plus industrielles de la Belgique. Elle comprendra une section artistique dont les éléments essentiels seront empruntés aux artistes et artisans des XIV^e et XV^e siècles appartenant à la même région. Une convention conclue avec la société organisatrice lui alloue une garantie de bonne fin.

En vue de l'organisation d'une participation belge à l'Exposition internationale de Turin, destinée à faire connaître davantage en Italie les productions de nos industries, le Gouvernement a conclu un forfait avec le Comité belge des expositions à l'étranger qui, moyennant le subside qui lui sera alloué, se charge de la réalisation de cette entreprise.

Le crédit demandé comprend les sommes nécessaires au fonctionnement des Commissariats généraux du Gouvernement à Charleroi et à Turin.

(10)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1911 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-deux millions neuf cent trente-six mille cent soixante-sept francs . . . fr. 22,936,167 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six cent vingt-cinq mille francs. 625,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-trois millions cinq cent soixante et un mille cent soixante-sept francs. fr. 23,561,167 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 18 octobre 1910.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

ARM. HUBERT.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voordracht van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid voor het dienstjaar 1911 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twee en twintig millioen negen honderd zes en dertig duizend honderd zeven en zestig frank. . . . fr. 22,936,167 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van zes honderd vijf en twintig duizend frank. 625,000 »

Te zamen, op de som van drie en twintig millioen vijf honderd een en zestig duizend honderd zeven en zestig frank. . . . fr. 23,561,167 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 18ⁿ October 1910.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Nijverheid en Arbeid,**De Minister van Financiën,*

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE 1911.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	600,450 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 »	709,950 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour.	28,500 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	3,000 »	
6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse	5,000 »	8,000 »
CHAPITRE III.			
INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL, MÉTIERS ET NÉGOCES.			
7	Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route	59,000 »	
8	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses	3,500 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID,
VOOR HET DIENSTJAAR 1911.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
<i>Personeel.</i>			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden.	600,450 »	
<i>Materieel.</i>			
3	Kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven	60,000 »	700,950 .
<i>Kosten voor verplaatsing.</i>			
4	Reis- en verblijfskosten.	28,500 .	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN			
5	Burgerlijke pensioenen. — Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (Onbepaald krediet.)	5,000 »	
6	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Hulpgelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaars of beambten, die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensioneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt.	5,000 .	8,000 .
HOOFDSTUK III.			
NIJVERHEID, NIJVERBIDS- EN BEROEPSONDERWIJS, AMBACHTEN EN NERINGEN.			
7	Nijverheidstoezicht. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten	30,000 .	
8	Nijverheidstoezicht. — Materieel en verschillende uitgaven	3,500 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route	83,000 »	
10	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses	1,000 »	
11	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études et de voyage aux élèves	92,000 »	
12	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels. — Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses.	2,250,000 »	
15	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses	46,000 »	2,586,500 »
14	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle et à la pratique des contrats d'apprentissage chez les petits commerçants et les petits industriels	10,000 »	
15	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans	20,000 »	
16	Office des métiers et négoce : statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des métiers et négoce; dépenses diverses. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes	16,000 »	
17	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels	17,500 »	
18	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	12,500 »	
19	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	8,000 »	
20	Conseil supérieur des métiers et négoce — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	8,000 »	
CHAPITRE IV.			
POIDS ET MESURES.			
21	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection	165,000 »	
22	Frais de bureau et de tournée des vérificateurs	78,900 »	258,900 »
23	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Frais de la Commission consultative et du Bureau international des poids et mesures. — Frais de la Commission consultative d'électricité.	17,000 »	
CHAPITRE V.			
TRAVAIL.			
24	Office du Travail : statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses. — Subsides à l'Office international du Travail et au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs	92,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER EREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
9	Toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels-, en huishoudonderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten	83,000 »	
10	Toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs. — Materieel en verschillende uitgaven	1,000 »	
11	Hooger Handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat bestemd om met de toelage der stad Antwerpen, de kosten van personeel en materieel te dekken. Verschillende uitgaven. Studie- en reisbeurzen voor de leerlingen	92,000 »	
12	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs; toelagen, materieel, kosten wegens examens. — Beroeps-museums. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk, commissiën, studiën, reisbeurzen in 't belang van nijverheid, handel, nijverheids-, beroeps- en huishoudonderwijs. — Toelagen voor tentoonstellingen of afdeelingen van tentoonstellingen, die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid en Arbeid. — Verschillende uitgaven	2,250,000 »	
13	Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens bedrijfsleer, nijverheidsrecht of nijverheidsleer, enz. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Bestuur der Nijverheid. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der nijverheids-eereteekens. — Verschillende uitgaven.	46,000 »	2,586,500
14	Aanmoedigingen tot den geest van huishoudelijke vereeniging en van beroeps-vereeniging en het gebruik der leerkontrakten bij de kleinhandelaars en de klein-nijveraars	10,000 »	
15	Aanmoedigingen voor de verbetering van het gereedschap der klein-nijveraars en der ambachtslieden	20,000 »	
16	Ambt der ambachten en neringen : statistiek, zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk, drukwerken, uitgaven; aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Ambt der ambachten en neringen — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere eereteekens. — Toelage aan het Internationaal Instituut tot onderzoek der vraagstukken betreffende de middelstanden	16,000 »	
17	Bijzondere dienst voor den nijverheidseigendom : brevetten, handels- en fabrieksmerken, nijverheidsteekeningen en -modellen	17,500 »	
18	Hoogere handels- en nijverheidsraad — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillende onkosten	12,500 »	
19	Hoogere raad voor het vakonderwijs. — Vergoeding der schrijvers. — Verschillende onkosten.	8,000 »	
20	Hoogere raad van ambachten en neringen. — Vergoeding der schrijvers. — Verschillende onkosten.	8,000 »	
HOOFDSTUK IV.			
MATEN EN GEWICHTEN.			
21	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht	163,000 »	
22	Bureel- en reiskosten der keurders	78,900 »	
23	Materieel. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Kosten van de Raadgevende Commissie en van het Internationaal Bureel der maten en gewichten. — Kosten van de Raadgevende Commissie van electriciteit	17,000 »	258,900
HOOFDSTUK V.			
ARBEID.			
24	Arbeidsambt : statistiek, zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk, drukwerken; uitgave, aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Arbeidsambt; vergoedingen voor de gewestelijke berichtgevers van den arbeid; verschillende uitgaven. — Toelagen aan het Internationaal Arbeidsambt en aan het Belgisch Comité der Internationale Vereeniging tot wettelijke bescherming der arbeiders	92,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
25	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	45,000 »	
26	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses . . .	600,000 »	
27	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Elaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents .	10,000 »	
28	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers	50,000 »	
29	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Frais divers de la Commission permanente des unions professionnelles reconnues, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire — Dépenses diverses	40,000 »	1,226,000 »
30	Conseils de prud'hommes — Indemnités des greffiers — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	57,000 »	
31	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	27,000 »	
32	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises	325,000 »	
33	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	20,000 »	
CHAPITRE VI.			
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.			
34	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	16,000,000 »	
35	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). (Crédit non limitatif).	1,200,000 »	17,575,000 »
36	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsides aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi	175,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
25	Beschermingscomiteiten : uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889; toelagen	45,000 •	
26	Kosten betreffende de voorzienigheidskassen en de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Toelagen ten voordeele der congressen betreffende de instellingen van vooruitzicht. — Personeel en verschillende onkosten voor de Bestendige Commissie, ingesteld om het onderzoek te vergemakkelijken der zaken, die betrekking hebben op de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere cereteekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen oopens de instellingen van vooruitzicht, en maatregelen tot propaganda ten voordeele der aansluiting bij deze instellingen. — Toelagen voor het aankopen van vaandels — Verschillende uitgaven	600,000 •	
27	Commissie voor arbeidsongevallen. — Bezoldiging der secretarissen — Verschillende kosten — Opmaken en bedenkmaken der periodische verslagen. — Statistiek der ongevallen	10,000 •	
28	Aanmoedigingen tot den geest van huishoudelijke en van beroepsgeenootschappelijke vereeniging bij de werklieden	50,000 •	1,326,000 •
29	Aanmoedigingen aan de instellingen, die ten doel hebben, kosteloos aan de arbeiders werk te verschaffen — Aanmoedigingen aan de verzorgs- en hulpkassen ingesteld ten voordeele der slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Verschillende kosten van de bestendige Commissie der werkende vakvereenigingen der « paritaire » arbeidsbeurzen en der verzorg- en bijstandkassen voor de slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid — Verschillende uitgaven.	40,000 •	
30	Werkrechtcrsraden. — Vergoedingen voor de griffiers. — Herziening der kiezerslijsten; gerechtskosten ten laste van den Staat. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements-commissariaten	37,000 •	
31	Hoogere Arbeidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillende kosten . . .	27,000 •	
32	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : personeel daarmede belast; vergoedingen voor huurekosten; reis- en verblijfkosten; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en bezichtigingen.	525,000 •	
33	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : materieel daartoe bestemd; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven	20,000 •	
HOOFDSTUK VI.			
DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIENEN.			
34	Toelage van het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen	16,000,000 •	
35	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, die ten doel hebben de aansluiting harer leden bij de Algemeene Lijfrentekas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). (Onbepaald krediet.)	1,200,000 •	17,375,000 •
36	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de beschermingscomiteiten der werkmanswoningen, aan de commissiën van beroep en andere inrichtingen, welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken	175,000 •	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE VII.			
MINES.			
§ 1^{er}. Conseil des mines.			
57	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	44,700 »	
58	Matériel	2,000 »	
§ 2. Corps des mines.			
39	Traitements et indemnités du personnel du Corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grison. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	445,617 »	
40	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	80,000 »	
41	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; missions et frais de déplacements à l'étranger; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes ou aux proches parents de personnes qui se sont distinguées par des actes de courage et de dévouement. — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur	25,000 »	
§ 5. Inspection des produits explosifs.			
42	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur. — Dépenses diverses	6,000 »	
§ 4. Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs.			
43	Subsides aux caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Frais de déplacement et jetons de présence des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance — Dépenses diverses de cette Commission	45,000 »	758,817
§ 5. Service géologique. — Cartes géologique et agricole.			
44	Traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel	49,000 »	
45	Matériel. — Impressions et traductions de documents. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte agricole de la Belgique	14,000 »	
§ 6. Commission consultative des machines à vapeur.			
46	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel.	1,500 »	
§ 7. Commission de revision des règlements miniers et laboratoire d'essais.			
47	Frais de déplacement des membres; expériences, publications, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon. — Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sautetage. (<i>Y compris une somme de 19,000 francs en charge temporaire.</i>)	46,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VII.			
MIJNEN.			
§ 1. Raad der mijnen.			
57	Personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	44,700 "	
58	Materieel	2,000 "	
§ 2. Korps der mijnen.			
30	Jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het Korps der mijnen, voor de landmeters-teekenaars en voor de beambten, alsook voor het personeel van den bijzonderen dienst der ongevallen en van het grauwwuur. — Kosten van de wedstrijden ter werving van de mijn-ingenieurs	445,617 "	
40	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen	80,000 "	
41	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische oorkonden; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; aanmoedigingen en toelagen; onderzoekingen en proefnemingen; belooningen voor de personen of de naaste bloedverwanten der personen die zich onderscheiden door daden van moed en van zelfopoffering. — Kosten voor het uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; vergoedingen, reis- en verblijfskosten van het besturend Comité	25,000 "	
§ 3 Toezicht over de ontplofbare stoffen.			
42	Vergoeding en kosten voor verplaatsing van den opziener. — Verschillende uitgaven	6,000 "	
§ 4. Kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers.			
45	Toelagen aan de kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers. — Kosten van verplaatsing en zitpenningen der leden van de Bestendige Commissie der kassen van vooruitzicht — Verschillende kosten van die Commissie	45,000 "	754,817 "
§ 5. Aardkundige dienst. — Aardkundige en landbouwkundige kaarten.			
44	Jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfskosten van het personeel	49,000 "	
45	Materieel. — Drukken en vertalen van oorkonden. — Aankoop en herstelling van het peilmaterieel. — Kosten wegens het uitgeven van de aardkundige kaart en van de landbouwkundige kaart van België	14,000 "	
§ 6. Raadgevende Commissie der stoomwerktuigen.			
46	Reis- en verblijfskosten; bureelkosten, materieel	1,500 "	
§ 7. Commissie tot herziening der mijnverordeningen en proefwerkplaats.			
47	Kosten voor verplaatsing der leden; proefnemingen, uitgaven, enz. — Dienst der werkplaats, waar de ontplofbare stoffen en de mijnlampen worden beproefd en waar de steene koolstof wordt onderzocht. — Onderhouds en oefeningskosten van de modelreddingspost. (<i>Inbegrepen eene som van 19,000 frank als tijdelijke lust.</i>)	46,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
48	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés.	8,000 »	8,000 »
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
49	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	5,000 »
TOTAL. . . fr.			22,936,167 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE X.			
SERVICES DIVERS.			
50	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	90,000 »	
51	Enquêtes médicales dans les mines des divers bassins houillers du pays; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude des mesures prophylactiques. — Dépenses diverses	15,000 »	
52	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910.	160,000 »	625,000 »
55	Exposition de Charleroi en 1911 : Subside éventuel à la Société organisatrice. — Exposition internationale de Turin en 1911 : Subside au Comité belge des Expositions à l'étranger. — Frais de fonctionnement des Commissariats généraux du Gouvernement auprès de ces expositions	560,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . fr.			23,561,167 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 18 octobre 1910.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*

ARM. HUBERT.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII			
WACHTGELDEN.			
48	Tijdelijke jaarwedden der ambtenaren en beambten in beschikbaarheid	8,000 »	8,000 »
HOOFDSTUK IX.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
49	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de Begrooting	5,000 »	5,000 »
TOTAAL fr.			22,036,167 »
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK X.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
50	Toelage voor de Voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen ingesteld bij de wet van 21 Juli 1890	90,000 »	
51	Geneeskundige onderzoekingen in de mijnen der verschillende steenkoolbekken van het land; reiskosten en zitpenningen — Beroepszichten van de mijnwerkers; onderzoek naar de voorbehoudsmiddelen — Allerhande uitgaven	15,000 »	
52	Uitvoering van eene optelling van het personeel van de nijverheid en van den handel, met betrekking tot de algemeene volksopstelling op 31 December 1910.	160,000 »	625,000 »
53	Tentoonstelling van Charleroi in 1911; Mogelijke toelage voor de inrichtende Vennootschap — Wereldtentoonstelling van Turin in 1911; Toelage voor het Belgisch Comité der tentoonstellingen in het buitenland — Kosten wegens de werkzaamheden der Algemeene Commissariaten der Regeering bij die tentoonstellingen	360,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID. fr.			25,561,167 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 18^{de} October 1910.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Nijverheid
en Arbeid,*

ARM. HUBERT.

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

(99)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1911

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																											
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																													
CHAPITRE 1^{er}.																																																																																													
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																													
<i>Personnel.</i>																																																																																													
1	a.	Traitement du Ministre																																																																																											
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration du Secrétariat et des Affaires générales	120,600	»																																																																																									
2	c.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la Direction de l'Industrie, de l'Administration de l'enseignement industriel et professionnel et de l'Office des métiers et négoce	178,850	»																																																																																									
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Office du Travail	222,000	»																																																																																									
		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration des Mines et de l'Inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des Mines	79,000	»																																																																																									
GRADES.																																																																																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">GRADES.</th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents (1^{er} juil^{et} 1914)</th> <th style="width: 15%;">TAUX des traitements.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td>1</td> <td>10,000 à 12,000</td> <td rowspan="15" style="vertical-align: middle;">546,500</td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td>5</td> <td>9,000 à 10,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td>8</td> <td>7,000 à 8,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td>11</td> <td>5,500 à 6,500</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur de l'assurance contre les accidents du travail</td> <td>1</td> <td>5,500 à 6,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td>9</td> <td>4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail</td> <td>1</td> <td>5,600 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Rédacteurs</td> <td>23</td> <td>2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Premiers commis</td> <td>5</td> <td>3,000 à 3,600</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td>60</td> <td>1,400 à 2,600</td> </tr> <tr> <td>Huissiers</td> <td>16</td> <td>1,600 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td>4</td> <td>700 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Garçons de bureau</td> <td>5</td> <td>1,200 à 1,500</td> </tr> <tr> <td>Chef-ouvrier</td> <td>1</td> <td>1,400 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Boute-feu</td> <td>10</td> <td>900 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td> <td>13</td> <td>750 à 800</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Personnel technique.</i></td> </tr> <tr> <td>Directeur général</td> <td>1</td> <td>12,000</td> <td rowspan="5" style="vertical-align: middle;">600,450</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs ordinaires</td> <td>2</td> <td>2,700 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur des explosifs</td> <td>1</td> <td>4,500 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur adjoint des explosifs</td> <td>1</td> <td>2,600 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Salaires des gens de peine temporaires</td> <td></td> <td></td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours</td> <td></td> <td></td> <td>18,700</td> </tr> <tr> <td>Augmentations réglementaires de traitements; nomination de nouveaux agents</td> <td></td> <td></td> <td>34,450</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="border-top: 1px solid black;">600,450</td> </tr> </tbody> </table>					GRADES.	NOMBRE d'agents (1 ^{er} juil ^{et} 1914)	TAUX des traitements.	MONTANT de la dépense.	Secrétaire général	1	10,000 à 12,000	546,500	Directeurs généraux	5	9,000 à 10,000	Directeurs	8	7,000 à 8,000	Chefs de division	11	5,500 à 6,500	Inspecteur de l'assurance contre les accidents du travail	1	5,500 à 6,500	Chefs de bureau	9	4,200 à 5,000	Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail	1	5,600 à 5,000	Rédacteurs	23	2,200 à 4,000	Premiers commis	5	3,000 à 3,600	Commis d'ordre	60	1,400 à 2,600	Huissiers	16	1,600 à 2,500	Concierges	4	700 à 1,200	Garçons de bureau	5	1,200 à 1,500	Chef-ouvrier	1	1,400 à 1,800	Boute-feu	10	900 à 1,200	Nettoyeuses	13	750 à 800	<i>Personnel technique.</i>				Directeur général	1	12,000	600,450	Inspecteur général	1	10,000	Ingénieurs ordinaires	2	2,700 à 5,000	Inspecteur des explosifs	1	4,500 à 5,000	Inspecteur adjoint des explosifs	1	2,600 à 4,000	Salaires des gens de peine temporaires			1,000	Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours			18,700	Augmentations réglementaires de traitements; nomination de nouveaux agents			34,450				600,450
GRADES.	NOMBRE d'agents (1 ^{er} juil ^{et} 1914)	TAUX des traitements.	MONTANT de la dépense.																																																																																										
Secrétaire général	1	10,000 à 12,000	546,500																																																																																										
Directeurs généraux	5	9,000 à 10,000																																																																																											
Directeurs	8	7,000 à 8,000																																																																																											
Chefs de division	11	5,500 à 6,500																																																																																											
Inspecteur de l'assurance contre les accidents du travail	1	5,500 à 6,500																																																																																											
Chefs de bureau	9	4,200 à 5,000																																																																																											
Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail	1	5,600 à 5,000																																																																																											
Rédacteurs	23	2,200 à 4,000																																																																																											
Premiers commis	5	3,000 à 3,600																																																																																											
Commis d'ordre	60	1,400 à 2,600																																																																																											
Huissiers	16	1,600 à 2,500																																																																																											
Concierges	4	700 à 1,200																																																																																											
Garçons de bureau	5	1,200 à 1,500																																																																																											
Chef-ouvrier	1	1,400 à 1,800																																																																																											
Boute-feu	10	900 à 1,200																																																																																											
Nettoyeuses	13	750 à 800																																																																																											
<i>Personnel technique.</i>																																																																																													
Directeur général	1	12,000	600,450																																																																																										
Inspecteur général	1	10,000																																																																																											
Ingénieurs ordinaires	2	2,700 à 5,000																																																																																											
Inspecteur des explosifs	1	4,500 à 5,000																																																																																											
Inspecteur adjoint des explosifs	1	2,600 à 4,000																																																																																											
Salaires des gens de peine temporaires			1,000																																																																																										
Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours			18,700																																																																																										
Augmentations réglementaires de traitements; nomination de nouveaux agents			34,450																																																																																										
			600,450																																																																																										
<i>Matériel.</i>																																																																																													
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier	23,000	»																																																																																									
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux	10,000	»																																																																																									
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux	13,000	»																																																																																									
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	2,500	»																																																																																									
	e.	Menues dépenses, etc.	7,500	»																																																																																									
<i>Frais de déplacement.</i>																																																																																													
4	a.	Frais de route et de séjour																																																																																											
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.				fr.																																																																																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000 »	21,000 »	
600,450	566,000	54,450	»	545,000 »	522,788 55	
60,000	60,000	»	»	60,000 »	59,726 75	
28,500	26,000	2,500	»	28,000 »	22,354 89	
709,950	675,000	36,950	»	652,000 »	625,849 97	
AUGMENTATION. . fr.		36,950				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE II.																				
PENSIONS ET SECOURS.																				
5	»	Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)																		
6	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse 2,500 »																		
	b.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. 2,500 »																		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.																				
CHAPITRE III.																				
INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL, MÉTIERS ET NÉGOCES.																				
	a.	Inspection de l'industrie. — Traitements et indemnités du personnel. fr. 23,500 »																		
7		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,600 à 2,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">600</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	1	9,000	1	5,500	5	2,200 à 4,000	1	1,600 à 2,500	1	600						
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																		
	1	9,000																		
	1	5,500																		
	5	2,200 à 4,000																		
	1	1,600 à 2,500																		
1	600																			
		Inspecteur général																		
		Inspecteur																		
		Rédacteur																		
		Huissier																		
		Nettoyeuse																		
	b.	Frais de route et de séjour. 11,500 »																		
8	»	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses.																		
	a.	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements et indemnités du personnel. 65,000 »																		
9		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,500 à 4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 2,600</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	1	12,000	1	8,000	1	5,000	5	2,500 à 4,000	1	3,000	1	3,500	1	2,200 à 4,000	2	1,400 à 2,600
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																		
	1	12,000																		
	1	8,000																		
	1	5,000																		
	5	2,500 à 4,000																		
	1	3,000																		
	1	3,500																		
1	2,200 à 4,000																			
2	1,400 à 2,600																			
		Inspecteur général																		
		Inspecteur principal																		
		Inspecteur																		
		Inspectrices																		
		Inspecteur des ateliers d'apprentissage																		
		Ingénieur																		
		Rédacteur																		
		Commis d'ordre																		
	b.	Frais de route et de séjour. 16,000 »																		
10	»	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses.																		
A REPORTER. fr.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,000	3,000	»	»	3,000	1,381 50	
5,000	5,000	»	»	5,000	1,000 »	
8,000	8,000	»	»	8,000	2,381 50	
39,000	37,000	2,000	»	36,200 »	34,750 06	
5,500	5,500	»	»	5,500 »	3,613 58	
83,000	81,000	2,000	»	81,000 »	73,117 22	
1,000	1,000	»	»	1,000 »	232 15	
126,500	122,500	4,000	»	121,700 »	111,693 01	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
126,500	122,500	4,000	»	121,700	111,695 01	
92,000	92,000	»	»	99,650	94,036 48	
2,250,000	2,150,000	100,000	»	2,150,000	2,146,809 50	
46,000	56,000	»	10,000	42,650	45,038 95	
40,000	10,000	»	»	10,000	6,933 40	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,938 62	
16,000	16,000	»	»	16,000	8,235 35	
17,500	15,200	2,500	»	16,700	15,107 70	
12,500	12,500	»	»	12,500	6,068 52	
8,000	8,000	»	»	8,000	2,552 60	
8,000	8,000	»	»	8,000	»	
586,500	2,490,200	106,500	10,000	2,485,200	2,454,412 11	
AUGMENTATION. . fr.		96,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																				
CHAPITRE IV.																																						
POIDS ET MESURES.																																						
	a.	Traitements du personnel 159,000 >																																				
21		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur principal</td> <td>1</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1^{re} classe</td> <td>7</td> <td>6,000 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>— 2^e classe</td> <td>8</td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>— 3^e classe</td> <td>3</td> <td>3,000 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs adjoints</td> <td>10</td> <td>2,000 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Chef du Bureau central des poids et mesures</td> <td>1</td> <td>5,500 à 6,500</td> </tr> <tr> <td>Ff. de chef de bureau</td> <td>1</td> <td>3,600</td> </tr> <tr> <td>Assistant au Bureau central des poids et mesures</td> <td>1</td> <td>3,500</td> </tr> <tr> <td>Mécanicien au Bureau central des poids et mesures</td> <td>1</td> <td>1,200 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Garçon de bureau</td> <td>1</td> <td>1,300 à 1,300</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td> <td>1</td> <td>750 à 800</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur principal	1	8,000	Vérificateurs de 1 ^{re} classe	7	6,000 à 7,000	— 2 ^e classe	8	4,500 à 5,500	— 3 ^e classe	3	3,000 à 4,000	Vérificateurs adjoints	10	2,000 à 3,000	Chef du Bureau central des poids et mesures	1	5,500 à 6,500	Ff. de chef de bureau	1	3,600	Assistant au Bureau central des poids et mesures	1	3,500	Mécanicien au Bureau central des poids et mesures	1	1,200 à 1,800	Garçon de bureau	1	1,300 à 1,300	Nettoyeuse	1	750 à 800
	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																																				
Inspecteur principal	1	8,000																																				
Vérificateurs de 1 ^{re} classe	7	6,000 à 7,000																																				
— 2 ^e classe	8	4,500 à 5,500																																				
— 3 ^e classe	3	3,000 à 4,000																																				
Vérificateurs adjoints	10	2,000 à 3,000																																				
Chef du Bureau central des poids et mesures	1	5,500 à 6,500																																				
Ff. de chef de bureau	1	3,600																																				
Assistant au Bureau central des poids et mesures	1	3,500																																				
Mécanicien au Bureau central des poids et mesures	1	1,200 à 1,800																																				
Garçon de bureau	1	1,300 à 1,300																																				
Nettoyeuse	1	750 à 800																																				
	b.	Frais d'intérim et d'inspection 4,000 >																																				
22	>	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.																																				
	a.	Matériel du service et du Bureau central des poids et mesures. — Missions et frais de déplacement à l'étranger 12,000 >																																				
23	b.	Frais de la Commission consultative des poids et mesures et de la Commission consultative d'électricité 3,500 >																																				
	c.	Frais du Bureau international des poids et mesures 1,300 >																																				
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																																						
CHAPITRE V.																																						
TRAVAIL.																																						
24	a.	Office du Travail : statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; dépenses diverses 73,000 >																																				
	b.	Indemnités aux correspondants régionaux du travail 16,000 >																																				
	c.	Subside à l'Office international du travail et au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. 3,000 >																																				
25	>	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides																																				
	a.	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes : subsides de premier établissement (impression et brochage des statuts). 70,000 >																																				
	b.	Indemnités aux fédérations et aux sociétés, et autres dépenses relatives au fonctionnement et à la comptabilité de ces institutions 215,000 >																																				
26	c.	Subsides aux caisses de réassurance 273,000 >																																				
	d.	Personnel et frais de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes 15,000 >																																				
	e.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses. 28,000 >																																				
A REPORTER. fr.																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
165,000	158,000	5,000	»	158,000	» 146,473 11	
78,900	78,900	»	»	78,900	» 76,250 »	
17,000	15,000	2,000	»	15,000	» 15,084 81	
258,900	251,900	7,000	»	251,900	» 235,807 92	
AUGMENTATION. . fr.		7,000 »				
92,000	92,000	»	»	92,000	» 80,025 47	
45,000	45,000	»	»	45,000	» 44,901 60	
600,000	400,000	200,000	»	596,792	» 549,998 35	
757,000	537,000	200,000	»	733,792	» 474,925 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																														
			REPORT. . . . fr.																																																																													
27	»	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents																																																																														
	a.	Unions professionnelles : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts	21,500	»																																																																												
28	b.	Indemnités aux Unions pour statistiques fournies au Département	5,000	»																																																																												
	c.	Encouragements et mesures de propagande, souscriptions, congrès. Dépenses diverses	5,500	»																																																																												
29	a.	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs; subsides, souscriptions, distribution de formulaires, etc.	15,000	»																																																																												
	b.	Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses	25,000	»																																																																												
	a.	Conseils des prud'hommes; indemnités des greffiers	52,000	»																																																																												
	b.	Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement. — Frais divers de la Commission permanente des Unions professionnelles reconnues, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses	5,000	»																																																																												
31	»	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers																																																																														
52	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises.																																																																														
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Administration centrale</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteur général</td> <td>1</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Directeurs</td> <td>2</td> <td>7,000 à 8,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteurs</td> <td>5</td> <td>4,000 à 5,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspectrices</td> <td>2</td> <td>2,700 à 4,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chef de division</td> <td>1</td> <td>5,500 à 6,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Rédacteurs</td> <td>2</td> <td>2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Premier commis</td> <td>1</td> <td>3,000 à 5,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Commis d'ordre</td> <td>2</td> <td>1,400 à 2,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Huissier</td> <td>1</td> <td>1,600 à 2,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Nettoyeuse</td> <td>1</td> <td>750 à 800</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Service provincial.</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteurs principaux</td> <td>2</td> <td>7,000 à 7,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteurs médecins</td> <td>2</td> <td>6,000 à 7,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteurs ingénieurs</td> <td>7</td> <td>4,000 à 7,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inspecteurs adjoints</td> <td>11</td> <td>2,800 à 4,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Délégués à l'inspection</td> <td>9</td> <td>2,000 à 3,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Commis d'ordre</td> <td>1</td> <td>1,400 à 2,600</td> </tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	<i>Administration centrale</i>					Inspecteur général	1	9,000		Directeurs	2	7,000 à 8,500		Inspecteurs	5	4,000 à 5,500		Inspectrices	2	2,700 à 4,000		Chef de division	1	5,500 à 6,500		Rédacteurs	2	2,200 à 4,000		Premier commis	1	3,000 à 5,600		Commis d'ordre	2	1,400 à 2,600		Huissier	1	1,600 à 2,500		Nettoyeuse	1	750 à 800	<i>Service provincial.</i>					Inspecteurs principaux	2	7,000 à 7,500		Inspecteurs médecins	2	6,000 à 7,000		Inspecteurs ingénieurs	7	4,000 à 7,000		Inspecteurs adjoints	11	2,800 à 4,000		Délégués à l'inspection	9	2,000 à 3,400		Commis d'ordre	1	1,400 à 2,600
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																																																																													
<i>Administration centrale</i>																																																																																
	Inspecteur général	1	9,000																																																																													
	Directeurs	2	7,000 à 8,500																																																																													
	Inspecteurs	5	4,000 à 5,500																																																																													
	Inspectrices	2	2,700 à 4,000																																																																													
	Chef de division	1	5,500 à 6,500																																																																													
	Rédacteurs	2	2,200 à 4,000																																																																													
	Premier commis	1	3,000 à 5,600																																																																													
	Commis d'ordre	2	1,400 à 2,600																																																																													
	Huissier	1	1,600 à 2,500																																																																													
	Nettoyeuse	1	750 à 800																																																																													
<i>Service provincial.</i>																																																																																
	Inspecteurs principaux	2	7,000 à 7,500																																																																													
	Inspecteurs médecins	2	6,000 à 7,000																																																																													
	Inspecteurs ingénieurs	7	4,000 à 7,000																																																																													
	Inspecteurs adjoints	11	2,800 à 4,000																																																																													
	Délégués à l'inspection	9	2,000 à 3,400																																																																													
	Commis d'ordre	1	1,400 à 2,600																																																																													
35	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses																																																																														
			TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.																																																																													
CHAPITRE VI.																																																																																
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.																																																																																
34	»	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse																																																																														
35	»	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900). (<i>Crédit non limitatif</i>).																																																																														
	a.	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900 : Subsides aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi	150,000	»																																																																												
56	b.	Enquêtes et frais divers	25,000	»																																																																												
			TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.																																																																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
737,000	537,000	200,000	»	735,792	474,925 40	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,010 65	
30,000	50,000	»	»	30,000	19,990 77	
40,000	40,000	»	»	20,000	19,981 »	
57,000	57,000	»	»	55,400	36,394 60	
27,000	27,000	»	»	27,000	18,058 14	
323,000	300,000	23,000	»	300,000	276,942 75	
20,000	20,000	»	»	20,000	10,518 49	
1,226,000	1,001,000	225,000	»	1,176,192	865,821 78	
AUGMENTATION . . fr.		225,000				
16,000,000	16,000,000	»	»	16,000,000	16,000,000	
1,200,000	1,100,000	100,000	»	1,000,000	1,061,260	
175,000	175,000	»	»	168,600	159,979 53	
17,575,000	17,275,000	100,000	»	17,168,600	17,221,259 53	
AUGMENTATION . . fr.		100,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
CHAPITRE VII.																																			
MINES.																																			
§ 1^{er}. Conseil des mines.																																			
37	»	Personnel. — Traitements et frais de déplacement																																	
		GRADES.																																	
		Président																																	
		Conseillers																																	
		Greffier																																	
		Rédacteur																																	
		Commis																																	
		Huissier																																	
		<table border="1" data-bbox="1141 728 1396 963"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS annuels.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,400 à 2,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,600 à 2,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	1	8,000	4	6,000	1	5,000	1	2,200 à 4,000	1	1,400 à 2,600	1	1,600 à 2,500																			
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.																																		
1	8,000																																		
4	6,000																																		
1	5,000																																		
1	2,200 à 4,000																																		
1	1,400 à 2,600																																		
1	1,600 à 2,500																																		
38	»	Matériel.																																	
§ 2. Corps des mines.																																			
a.		Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou. 457,117 »																																	
		GRADES.																																	
39		Inspecteurs généraux																																	
		Ingénieurs en chef directeurs de 1 ^{re} classe																																	
		— — — — — de 2 ^{me} —																																	
		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe																																	
		— — — — — de 2 ^{me} —																																	
		— — — — — de 1 ^{re} classe																																	
		— — — — — de 2 ^{me} —																																	
		— — — — — de 3 ^{me} —																																	
		Géomètres dessinateurs																																	
		Commis																																	
		<table border="1" data-bbox="805 1220 1396 1601"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> <th>OBSERVATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>10,000 à 11,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>9,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>8,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6,500 à 7,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>5,500 6,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>4,500 5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>3,500 4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>2,700 3,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>6 ⁽¹⁾</td> <td>1,600 3,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>12 ⁽¹⁾</td> <td>1,200 3,600</td> <td>(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.	2	10,000 à 11,000		4	9,000		5	8,000		5	6,500 à 7,000		7	5,500 6,000		12	4,500 5,000		11	3,500 4,000		12	2,700 3,100		6 ⁽¹⁾	1,600 3,600		12 ⁽¹⁾	1,200 3,600	(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.
NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.																																	
2	10,000 à 11,000																																		
4	9,000																																		
5	8,000																																		
5	6,500 à 7,000																																		
7	5,500 6,000																																		
12	4,500 5,000																																		
11	3,500 4,000																																		
12	2,700 3,100																																		
6 ⁽¹⁾	1,600 3,600																																		
12 ⁽¹⁾	1,200 3,600	(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.																																	
b.		Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines. 5,500 »																																	
a.		Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités. 72,000 »																																	
40	b.	Frais de déplacements 6,000 »																																	
	c.	Dépenses diverses 2,000 »																																	
41	a.	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; missions et frais de déplacements à l'étranger; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement 19,500 »																																	
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur 5,500 »																																	
A REPORTER fr.																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
44,700	44,700	»	»	44,700 »	44,690 11	
2,000	2,000	»	»	2,600 »	2,000 »	
448,617	440,617	8,000 »	»	450,617 »	429,991 98	
80,000	80,000	»	»	80,000 »	73,887 24	
28,800	28,800	1,500 »	»	28,800 »	28,238 58	
897,517	890,817	6,700 »	»	881,417 »	873,804 88	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																									
			REPORT. . . . fr.																								
		§ 3. Inspection des produits explosifs.																									
42	»	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et transbordements d'explosifs dans le Bas-Escaut. — Dépenses diverses																									
		§ 4. Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs.																									
45	a.	Subsides aux caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs	42,000																								
	b.	Frais de déplacement et jetons de présence des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance. — Dépenses diverses de cette Commission	5,000																								
		§ 5. Service géologique. — Cartes géologique et agricole.																									
44	»	Traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel. — Frais de voyage des membres du Conseil de direction et de la Commission géologique																									
			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 8,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,700</td> </tr> <tr> <td>Premier commis</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,000 à 3,600</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 2,600</td> </tr> <tr> <td>Huissier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,600 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">750 à 800</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Directeur	1	7,000 à 8,000	Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	Rédacteur	1	2,700	Premier commis	1	3,000 à 3,600	Commis d'ordre	2	1,400 à 2,600	Huissier	1	1,600 à 2,500	Nettoyeuse	1	750 à 800
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																									
Directeur	1	7,000 à 8,000																									
Chef de bureau	1	4,200 à 5,000																									
Rédacteur	1	2,700																									
Premier commis	1	3,000 à 3,600																									
Commis d'ordre	2	1,400 à 2,600																									
Huissier	1	1,600 à 2,500																									
Nettoyeuse	1	750 à 800																									
45	»	Matériel, fournitures de bureau, mobilier, achat de livres, de cartes et d'instruments. — Impressions et traductions de documents. — Éclairage et chauffage. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte agricole																									
		§ 6. Commission consultative des machines à vapeur.																									
46	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel																									
		§ 7. Commission de revision des règlements miniers et laboratoire d'essais.																									
47	a.	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc.	5,000																								
	b.	Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon. (Y compris une somme de 19,000 francs en charge temporaire.)	54,000																								
	c.	Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage	7,000																								
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
397,517	590,817	6,500	»	381,417	573,804 85	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,627 87	
45,000	45,000	»	»	45,000	44,604 »	
49,000	49,000	»	»	45,000	59,984 97	
14,000	14,000	»	»	20,000	13,417 58	
1,500	1,500	»	»	1,500	2,488 77	
46,000	46,000	»	»	27,000	34,228 77	
758,817	752,517	6,500	»	723,917	713,156 81	
AUGMENTATION . fr.		6,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
48	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
49	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
SERVICES DIVERS.		
30	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 24 juillet 1890
34	»	Enquêtes médicales dans les mines des divers bassins houillers du pays; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude des mesures prophylactiques. — Dépenses diverses
	»	Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910. — Emplacements de la Section belge. — Subside à la Commission supérieure de patronage. Frais de participation des Départements ministériels. Subsidés; dépenses diverses (<i>pour mémoire</i>).
	»	Établissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique (<i>pour mémoire</i>)
	»	Frais de publication du rapport de la Commission spéciale à instituer par le Ministre en vue d'étudier, au cours de l'année 1910, les dommages que présente pour les ouvriers l'industrie de la boulangerie et de la pâtisserie et les moyens de parer aux abus qui seraient révélés (<i>pour mémoire</i>)
	»	Enquête sur les effets de la limitation légale de la durée du travail dans les mines de houille (<i>pour mémoire</i>)
52	»	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910.
55	»	Exposition de Charleroi en 1911: Subside éventuel à la Société organisatrice. — Exposition internationale de Turin en 1911: Subside au Comité belge des Expositions à l'étranger. — Frais de fonctionnement des Commissariats généraux du Gouvernement auprès de ces expositions
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,000	8,000	»	»	8,000	4,449 96	
8,000	8,000	»	»	8,000	4,449 96	
5,000	17,500	»	12,500	5,000	274 10	
5,000	17,500	»	12,500	5,000	274 10	
DIMINUTION. . fr.		12,500				
90,000	90,000	»	»	90,000	90,000	»
15,000	15,000	»	»	10,000	2,076 50	
»	1,526,000	»	1,526,000	550,000	500,000	»
»	51,512 45	»	51,512 45	65,000	58,602 60	
»	1,000	»	1,000	»	»	
»	»	»	»	»	29,919 22	
160,000	»	160,000	»	»	»	
560,000	»	560,000	»	»	»	
625,000	1,485,512 45	520,000	1,378,512 45	715,000	480,598 52	
DIMINUTION. . fr.		858,512 45				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Industrie, enseignement industriel et professionnel, métiers et négoce
IV.	Poids et mesures
V.	Travail
VI.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse
VII.	Mines
VIII.	Traitements de disponibilité
IX.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
X.	Services divers.
<p style="text-align: right;">TOTAL GÉNÉRAL. fr</p>	

DÉVELOPPEMENTS — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
709,950	675,000	36,950	»	652,000	625,849 97	
8,000	8,000	»	»	8,000	2,581 50	
2,586,500	2,490,200	96,300	»	2,485,200	2,454,412 11	
258,900	251,900	7,000	»	251,900	255,807 92	
1,226,000	1,001,000	225,000	»	1,176,192	865,821 78	
17,575,000	17,275,000	100,000	»	17,168,600	17,221,259 35	
758,817	752,517	6,500	»	725,917	713,156 81	
8,000	8,000	»	»	8,000	4,449 96	
5,000	17,500	»	12,500	5,000	274 10	
625,000	1,485,512 45	»	858,512 45	715,000	480,598 32	
23,561,167	23,960,429 45	471,750	871,012 45	23,195,809	22,605,991 80	
DIMINUTION. . . fr.		399,262 45				

(49)